



Quel est mon recours devant un tribunal avec un avocat

Par **stephanie**, le **12/04/2008** à **18:56**

j'ai été cambriolé à mon domicile.on m'a volé des bijoux.les voleurs ont été retrouvés mais pas les bijoux.les gendarmes m'ont demandé de prendre un avocat pour porter plainte au tribunal.qu'est-ce que cela va me couter car si je dois y laisser de l'argent ça ne m'intéresse pas.

Par **Erwan**, le **12/04/2008** à **20:20**

Bjr,

L'Avocat n'est pas obligatoire. Pour obtenir réparation, vous pouvez porter plainte avec constitution de partie civile, c'est à dire que vous demandez réparation. L'enquête pénale suivra son cours, vous serez convoquée à l'audience et votre demande sera examinée par les juges.

Pour porter plainte, adressez-vous au Parquet.

Vous pouvez aussi confier vos intérêts à un Avocat ; comme toute personne qui travaille, il a vocation à être rémunéré pour son travail...